BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 710

59 – NORD

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE LILLE MÉTROPOLE

Ventes et cessions

410 455 372 RCS Pontoise.
C 2 C.
Forme : Société par actions simplifiée (à associé unique).
Capital : 150000 EUR.
Adresse : 1 bis, rue du Meunier, 95700 Roissy-en-France.
Précédent propriétaire : 438 196 826 RCS Lille-Métropole. **G2EI.** 410 455 372 RCS Pontoise. **C 2 C.**
Oppositions : Article L.236-15 du code de commerce.
Commentaires : Avis au Bodacc relatif au projet commun de fusion-absorption. Pour la société absorbante : C2C, Société par actions simplifiée au capital de 150 000 euros, Siège social : 1 bis rue du Meunier 95700 Roissy-en-France, 410 455 372 RCS PONTOISE. Pour la société absorbée : G2E1, Société par actions simplifiée au capital de 67 800 euros, Siège social : 60A rue Henri Catoire 59185 PROVIN, 438196 826 RCS LILLE METROPOLE. L'évaluation de l'actif et du passif de chaque société participante dont la transmission à la société absorbante est prévue : - actif : 1 332 863 euros - passif :1 125 109 euros - soit un actif net apporté égal à 207 754 euros. Le rapport d'échange des droits sociaux dans chaque société participante : La société absorbante détient 100% du capital de la société absorbée. La présente opération de fusion est expressément soumise au régime des fusions simplifiées, conformément à l'article L236-1 1 du Code de Commerce modifié par l'Ordonnance n°2023-393 du 24 mai 2023. Cette opération de fusion ne donnera pas lieu à échange d'actions. Il n'est donc procédé à aucun calcul relatif au rapport d'échange. Le montant prévu de la prime de fusion pour chaque société participante : Il n'y a pas d'augmentation de capital de la société absorbante et donc pas de prime de fusion. La date du projet commun de fusion : 30 JANVIER 2025. Les date et lieu du dépôt au RCS au titre de chaque société participante : Conformément à l'article L.236-6 du Code de commerce, les projets de fusion ont été déposés le 30 janvier 2025 aux greffes du Tribunal de commerce de PONTOISE pour la société C2C et du Tribunal de commerce de LILLE METROPOLE pour la société G2E1, lesquels ont délivré les récépissés de dépôt en date du 31 janvier 2025..